

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 12 octobre 2023 pour la séance du 19 octobre 2023 à 18h00

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► **ONT PARTICIPÉ :**

▪ **En présentiel**

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente

Madame Delphine CASTELLI – Administratrice

Madame Joëlle CROCKEY - Administratrice

Madame Catherine DELESALLE – Administratrice

Madame Jocelyne FEVER - Administratrice

Monsieur Josseran FLOCH - Administrateur

Madame Harmonie HARS - Administratrice

Madame Laurence HUMILIÈRE – Administratrice

Madame Michèle PEPIN - Administratrice

► **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR**

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Madame Laurence OLIVIER à Monsieur Josseran FLOCH

Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Dunkerque en date du 19 octobre 2023

DELIBERATION N° 10 - EXPERIMENTATION DE DEUX SOLUTIONS DE COFFRE-FORT NUMÉRIQUE AU SEIN DE L'ANTENNE DE DUNKERQUE-CENTRE

La réponse du Centre Communal d'Action Sociale de Dunkerque à l'appel à projets de l'UDCCAS sur l'inclusion numérique a été retenue et a bénéficié de subvention. Deux axes sont fléchés sur l'appel à projets :

- Axe 1 "matériel", pour doter l'antenne de Dunkerque centre d'un pc portable et d'une imprimante en libre-service pour les publics à l'accueil (cette antenne n'était pas encore équipée); dotation de 970€ ;
- Axe 2 proposant d'expérimenter des solutions de coffre-fort numérique; dotation à hauteur de 1 500€.

Les deux solutions de coffre-fort numérique retenues pour l'expérimentation sont Digiposte et Reconnect. Une formation est dispensée sur les deux solutions de coffre-fort à l'ensemble de l'équipe de l'antenne de Dunkerque centre, financée par l'appel à projets.

Dans la pratique, les deux solutions de coffre-fort se veulent complémentaires, car elles ne sont pas proposées aux mêmes usagers, mais après une analyse de leurs besoins et aisance avec le numérique et/ou accès à du matériel :

- Reconnect sera expérimenté avec les publics très précarisés, sans-abri, sous tutelle. Le coffre-fort ici se voit ouvrir par un travailleur social, et l'utilisateur peut après s'en saisir pour sécuriser ses documents administratifs et personnels et accorder l'accès ou non à son référent social. L'utilisation de Reconnect nécessite l'achat d'une licence annuelle de 2 000 € pour les trois antennes, mais les six mois de l'expérimentation sont gratuits.
- Digiposte sera expérimenté avec des publics légèrement plus autonomes sur le numérique, le référent social pourra ouvrir le compte avec l'utilisateur et l'accompagner dans la démarche (facilitante pour réaliser les démarches dématérialisées par le stockage de toute pièce administrative pouvant être réclamée lors du montage d'un dossier), mais cette démarche peut également se faire en totale autonomie par l'utilisateur. L'utilisation de Digiposte est gratuite, pour l'utilisateur et le professionnel.

L'expérimentation durera 6 mois, au cours desquels des outils de suivi travaillés par l'UDCCAS devront être remplis au fil de l'eau.

Elle se fera dans un premier temps dans l'antenne de Dunkerque-centre, car le public reçu dans cette antenne est particulièrement précaire et beaucoup de sans-abris la fréquentent. A l'issue un bilan sera établi et une proposition d'essai au minima aux deux autres antennes sera à travailler avec les équipes, si l'expérimentation s'avère positive.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'approuver le process d'expérimentation des deux solutions de coffre-fort numérique qui seront proposés aux usagers de l'antenne de Dunkerque-centre jusqu'en mars 2024 ;
- d'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer la convention ci-jointe, établissant le partenariat avec Reconnect pour l'essai gratuit.

ADOPTÉ

**Pour le Maire-Président,
Par délégation**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20231019-20231019CA_D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2023